



# ENTREPRISES

## QUI SOMMES NOUS?

La Global Network Initiative (GNI) est une plateforme multipartite qui réunit des experts individuels (notamment de l'enseignement supérieur, participant à titre individuel), des institutions académiques et établissements d'enseignement supérieur, des organisations de la société civile, **des entreprises de technologies de l'information et de la communication (TIC)** et des investisseurs du monde entier pour protéger et promouvoir la liberté d'expression et les droits à la vie privée dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC). La GNI facilite ce travail de collaboration en établissant une norme mondiale pour la prise de décisions responsables de la part des entreprises, en menant des évaluations indépendantes relatives aux engagements des entreprises, en favorisant le dialogue confidentiel entre les membres et en servant de porte-parole multipartite face aux restrictions et aux demandes gouvernementales. [Voir la liste complète des membres et des observateurs.](#)

## POURQUOI LA GNI EST IMPORTANTE

Les gouvernements du monde entier sont de plus en plus impliqués dans la gouvernance et la politique de l'internet, car ils sont confrontés à des défis en constante évolution en matière d'application des lois, de sécurité nationale et de protection des droits de l'Homme à l'ère numérique, ce qui conduit à une surveillance accrue des entreprises des TIC, qui fournissent les plateformes, les réseaux et les services pour les activités en ligne.

Chaque jour, les entreprises du secteur des TIC prennent des décisions importantes concernant le stockage des données, la vente ou la concession de licences de technologies, et la réponse aux demandes gouvernementales d'accès aux données ou de restriction de l'accès aux informations. Ces décisions ont des répercussions sur les droits à la liberté d'expression et à la vie privée de milliards d'utilisateurs. La GNI fournit aux entreprises du secteur des TIC des conseils fondés sur la législation internationale en matière de droits de l'Homme sur la manière d'évaluer ces scénarios et d'y répondre.

La GNI joue un rôle essentiel dans l'écosystème des TIC, en apportant des solutions inclusives à des problèmes difficiles et en augmentant la capacité collective à protéger et à faire progresser le droit à la vie privée et la liberté d'expression.

## COMMENT LA GNI REMPLIT SA MISSION

La GNI déploie sa mission par le biais de l'apprentissage partagé, de l'engagement politique, d'un cadre pour la prise de décisions responsables de la part des entreprises et d'un mécanisme de responsabilisation unique dans le secteur des TIC. Plus précisément, nous:

- > **FIXONS** une norme mondiale en matière de liberté d'expression et de respect de la vie privée dans le secteur des TIC par le biais des **Principes de la GNI, reposant sur la liberté d'expression et le respect de la vie privée**
- > **AIDONS** les entreprises de TIC à mettre en place des politiques et des procédures respectueuses des droits, notamment en ce qui concerne la vie privée et la liberté d'expression
- > **ENCOURAGEONS** la responsabilité et l'amélioration continue des politiques et procédures des entreprises membres par le biais d'une évaluation périodique réalisée par des experts indépendants
- > **CRÉONS** un espace unique, multipartite et sûr pour l'apprentissage partagé et les discussions sensibles
- > **FAISONS ENTENDRE** notre voix commune pour défendre des lois et des politiques de protection des droits, qu'il s'agisse de lutter contre les perturbations du réseau ou de réagir aux contenus extrémistes sans porter atteinte aux droits de l'Homme.



## COMMENT LES MEMBRES DE LA GNI COLLABORENT

La GNI s'efforce de refléter la diversité mondiale au sein de ses quatre groupes, qui sont des moteurs du changement par la promotion des principes de la GNI et par un travail collaboratif sur la liberté d'expression et le droit à la vie privée, tout en conservant des rôles distincts.

**LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**, notamment les groupes de défense des droits de l'Homme et de liberté de presse, mettent à profit leur expertise approfondie en matière de droits de l'Homme et leurs liens directs avec les personnes sur le terrain dans le monde entier.

**LES ENTREPRISES** procèdent à des évaluations indépendantes de leur mise en œuvre des principes de la GNI au sein de leur organisation et rendent compte publiquement de leurs progrès au fil du temps. Ces évaluations fournissent des indications précieuses sur la manière dont les entreprises mettent en pratique leurs engagements en matière de GNI, notamment sur le fonctionnement des mécanismes d'application de la loi et sur les défis que les entreprises et leur personnel sont susceptibles de rencontrer sur le terrain.

**LES EXPERTS INDIVIDUELS (NOTAMMENT LES UNIVERSITAIRES) ET LES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES** alimentent les activités d'apprentissage et de politique de la GNI par des recherches et des analyses sur les questions actuelles relatives aux droits numériques.

**LES INVESTISSEURS** reconnaissent que des engagements significatifs en matière de droits de l'Homme peuvent aider les entreprises dans lesquelles ils investissent à éviter les risques et à instaurer la confiance, ce qui se traduit par un engagement plus productif et plus durable des utilisateurs. Ils promeuvent les principes de la GNI au moyen de leur engagement plus large dans le secteur des TIC.

## DEVENIR UNE ENTREPRISE MEMBRE DE LA GNI

Le groupe d'intérêt des entreprises est ouvert aux entités privées du secteur des TIC qui pensent pouvoir bénéficier de la mise en œuvre des principes et des lignes directrices de mise en œuvre de la GNI. Il peut s'agir de fabricants d'équipements, d'opérateurs de réseaux, de prestataires de services de télécommunications ou d'Internet. Ces entités sont généralement des sociétés à but lucratif ou des sociétés commerciales, mais elles peuvent également être à but non lucratif. Les candidats à ce groupe peuvent d'abord demander un statut d'« **observateur** » d'un an qui permet de participer à titre d'essai aux activités de politique et d'apprentissage de la GNI (mais pas à l'évaluation/la responsabilisation). Apprenez-en davantage sur la valeur de l'adhésion à la GNI pour les entreprises dans cette [page unique](#).

## AVANTAGES DE L'ADHÉSION À LA GNI POUR LES ENTREPRISES

- > Entrer en relation avec un groupe diversifié d'acteurs pour aider à établir des normes mondiales afin de protéger et de respecter la liberté d'expression et les droits à la vie privée.
- > Accéder à des opportunités d'apprentissage dans des environnements publics et privés avec des membres de la GNI, y compris sur des sujets sensibles, de manière confidentielle.
- > Gérer l'exposition au risque et améliorer les prises de décision des entreprises grâce à l'application des principes et des lignes directrices de mise en œuvre de la GNI.
- > Participer au processus d'évaluation de la GNI qui examine les politiques internes des entreprises membres de la GNI pour protéger les droits des utilisateurs.
- > Tirer parti des espaces de la GNI pour un engagement de plaidoyer international afin de promouvoir les droits à la liberté d'expression et à la vie privée dans le monde entier.
- > Obtenir des informations en temps réel sur les risques et les opportunités d'un environnement réglementaire en évolution rapide.

## CE QUE NOUS ATTENDONS DE NOS MEMBRES

- > Qu'ils adoptent les principes de la GNI et adhèrent aux documents principaux de la GNI. Les principes de la GNI fournissent des orientations aux entreprises de TIC qui cherchent à formaliser leurs réponses aux demandes des gouvernements conformément au droit international des droits de l'Homme, notamment les **Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme**. Les **Lignes directrices pour la mise en œuvre** proposent des mesures concrètes que les entreprises doivent prendre pour assurer la mise en œuvre adéquate des principes de la GNI.
- > Qu'ils soutiennent les principes de la GNI et sa **mission** à travers le groupe d'intérêt des entreprises.
- > Qu'ils contribuent à l'apprentissage partagé, à la responsabilité et à l'action collective entre les membres de la GNI.
- > Qu'ils participent au **processus d'évaluation indépendant** par lequel les membres de l'entreprise sont évalués périodiquement pour leur mise en œuvre de bonne foi des principes de la GNI et leur amélioration au fil du temps.
- > Après une année d'adhésion complète, les entreprises effectuent généralement une « auto-évaluation », qui les prépare à subir une évaluation complète dans le cadre du mécanisme de responsabilité de la GNI.
- > Qu'ils participent activement aux réunions et activités de la GNI.
- > Les entreprises paient une cotisation annuelle dégressive en fonction de leurs revenus. Les observateurs paient une cotisation réduite de 30 % par rapport à celle des membres à part entière.

# PROCESSUS DE DEMANDE D'ADHÉSION

Pour demander l'adhésion à la GNI ou le statut d'observateur en tant qu'entreprise, voici la procédure de demande et les renseignements que vous devez nous fournir.

1

## Une déclaration d'intention

Envoyez une déclaration d'intention (de 1 à 2 pages) à [info@globalnetworkinitiative.org](mailto:info@globalnetworkinitiative.org), en respectant les exigences suivantes:

- > Déclarez votre intention de rejoindre le groupe d'intérêt des entreprises et précisez si vous demandez l'adhésion ou le **statut d'observateur**.
- > Une brève description de votre organisation, y compris un lien institutionnel, vos domaines d'expertise et d'intérêt, le lieu où vous êtes constitué en société et les zones géographiques où vous opérez. Veuillez également préciser qui sont vos clients (par exemple, « les internautes du monde entier » ou « des entreprises technologiques basées en Asie du Sud-Est »).
- > Votre intérêt à rejoindre la GNI, plus spécifiquement :
  - Comment le travail de la GNI est-il lié au travail de votre organisation?
  - Exemples liés des positions officielles de votre organisation sur les questions de droits de l'Homme. Par exemple, une politique en matière de droits de l'Homme d'une entreprise qui répond aux normes des **Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (PDNU)** (voir n°15 et n°16) ou des déclarations officielles qui traitent des questions de droits de l'Homme.
  - Votre organisation a-t-elle déjà participé à des événements/activités de la GNI ou travaillé avec d'autres organisations de défense des droits numériques, notamment avec des **membres de la GNI**? Le cas échéant, veuillez expliquer.
- > Vos attentes et vos engagements, plus précisément :
  - En quoi l'adhésion à la GNI sera-t-elle bénéfique pour votre organisation?
  - Votre intention de rejoindre la GNI a-t-elle été motivée par une expérience spécifique de votre organisation en matière de droits de l'Homme/numériques ? Le cas échéant, veuillez expliquer.

- Que compte faire votre organisation pour contribuer à la GNI?
- Vous engagez-vous à mettre en œuvre et à faire progresser **les principes et les lignes directrices de mise en œuvre de la GNI**, et à contribuer à l'apprentissage partagé et à l'action collective sur les questions liées à la GNI?
- Vous engagez-vous à respecter la nature confidentielle des discussions au sein de la GNI?

2

## Suivi

Une fois que nous aurons reçu votre DI, le personnel de la GNI pourra vous contacter pour discuter plus en détail de votre adhésion, si votre candidature est recevable.

3

## Consultation des participants actuels à la GNI

Nous nous entretiendrons avec les membres du groupe d'intérêt que vous envisagez de rejoindre, en l'occurrence le groupe d'intérêt des entreprises. Dans un deuxième temps, votre dossier de candidature sera examiné par notre comité d'adhésion, composé de nombreuses parties prenantes.

4

## Décision du conseil d'administration de la GNI

Enfin, le directeur exécutif formulera une recommandation aux membres du conseil d'administration de la GNI, qui voteront ensuite au sujet de votre candidature.

5

## Notification de la décision du conseil d'administration de la GNI

Vous serez contacté par le directeur exécutif qui vous informera de la décision du conseil d'administration de la GNI.